



Compte rendu de la séance du vendredi 06 décembre 2019

Présents : Bernard BOLORONUS, Olivier EGGENSPIELER, Rachel BOSSWINGEL, François JACQUOT, Céline KLEIN, Sylvie NATIVEL, Yannick PANDIN, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents :

Excusés : Jean BUEB

Procuration : David FINK par Rachel BOSSWINGEL

Secrétaire(s) de la séance : Sylvie NATIVEL

Ordre du jour:

1. Création d'un parking - choix du prestataire
2. DM BP - Commune
3. subvention USEP 72.00 € - DM
4. Déclaration d'intention d'aliéner
 1. rue André Malraux - section AE n° 72 et 73
5. Divers
 1. Eau potable - chrome VI
 2. chantier foyer communal

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 08 novembre 2019 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

CREATION D'UN PARKING (2019 12 01)

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse des offres reçues pour les travaux de création d'un parking à l'Eglise, 1 rue de la Brigade Alsace Lorraine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Roger Martin pour un montant HT de 63 617,80 €,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2019, opération 12.

DESIGNATION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS (2019 12 02)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires

Vu les candidatures de mesdames Laetitia PIERRE et Camélia NATIVEL,

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention,

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes du recensement 2020 et de les organiser,

- de recruter deux agents recenseurs,

- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 2,00€ par formulaire "feuille de logement",
- 1,20€ par formulaire "bulletin individuel",
- 1,00€ par dossier "adresse collective",
- 34,00€ par journée de formation
- 30,00€ pour la tournée de reconnaissance.

DECISION MODIFICATIVE N°5 - BP COMMUNE (2019 12 03)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-7000.00	
6411	Personnel titulaire	2000.00	
6413	Personnel non titulaire	5000.00	
TOTAL :		00.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		00.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision modificative.

SUBVENTION USEP (2019 12 04)

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 72 € à l'USEP de Ballersdorf pour l'achat de livres pour le cadeau de Noël des enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

- décide d'octroyer une subvention de 72 € à l'USEP de Ballersdorf,



- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au versement, les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2019 - compte 6574.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (2019 12 05)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente suivant :

- vente d'un terrain de M. Amédée DENZER et Mme Denise SCHMITT au profit de M. et Mme JérémY BASLE, surface 20,17 ares, rue André Malraux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

DIVERS

- Monsieur le Maire fait le point sur la situation concernant l'alimentation en eau potable ; une étude va être engagée afin de résoudre la problématique du Chrome 6, mais il indique que cela va prendre du temps.

- Le chantier de démolition du foyer communal a débuté.

- vœux du maire le 10 janvier 2020.

- Les travaux du contournement routier se poursuivent ; la construction de l'ouvrage d'art va débuter.

- La SNCF a procédé au curage d'un aqueduc.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 20h55.

Délibéré en séance, les jours et an susdits